

--	--

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

29 ET 30 JUIN

N° 2017/E3/037

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Marcellu CESARI
AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA**

OBJET : LA DIVAGATION ANIMALE EN CORSE

En Corse, la divagation animale, nous le savons, est la conséquence d'un système d'élevage qui a trop longtemps été encouragé, soutenu et financé...

L'agriculture que nous voulons pour notre pays est une agriculture de production, respectueuse de l'environnement, de son patrimoine biologique, de ses savoir-faire... l'élevage doit se situer en phase avec ce choix et nous pouvons constater, lors des différentes foires rurales, marchés de producteurs, magasins en vente directe, boutiques de produits locaux, que bon nombre de bergers, d'éleveurs ou d'agriculteurs ont déjà fait ce choix là. A travers leurs activités, ils font vivre les écoles, les commerces de village, la ruralité de manière générale.

Et pourtant, il ne se passe pas une semaine sans l'annonce de nuisances engendrées par la divagation animale (destruction d'espaces naturels aménagés, du petit patrimoine bâti, de cimetières...) ou plus grave, d'accidents routiers ou de personnes encornées...

Nous ne pouvons pas attendre que l'actualité soit de nouveau dramatique pour appréhender ce fléau. Nous devons réunir de façon sereine et constructive les principaux responsables :

- Les Maires qui portent la lourde responsabilité administrative, civile et pénale. Il faudrait à ce sujet, trouver un cadre général leur permettant d'exercer effectivement leurs missions et mettant en œuvre un partage adéquat des

responsabilités.

- Les services de l'état qui ont en charge entre autres, l'abattage d'animaux non identifiés divagants sur la voie publique.

- Les organismes en lien avec l'agriculture, l'ODARC, les Chambres d'agriculture ainsi que les Syndicats, les associations... afin d'engager une véritable réflexion de fond sur la question.

- La Collectivité Territoriale de Corse, qui a la compétence et la responsabilité, concernant l'aménagement des routes afin de sécuriser aux mieux les biens et les personnes face à ce problème, même s'il ne faut pas aborder cette problématique uniquement sous l'angle de la sécurité routière.

Monsieur le Président de L'Office Agricole et Rurale de la Corse, suite à l'accident dramatique du 13 mai 2016 qui a coûté la vie à Claude Cesari, vous avez organisé avec la profession en présence du Président de l'Assemblée et du Président de l'Exécutif une importante réunion qui a permis d'avancer sur un certain nombre de propositions, notamment sur des solutions d'urgence concernant les axes routiers les plus accidentogènes de Corse. Mais également sur le contrôle des aides PAC (*Politique agricole commune*) par les services de l'ASP (*Agence de Services et de Paiement*), l'intervention des aides ODARC qui ne devrait se faire qu'après un diagnostic d'exploitation confirmant la maîtrise du cheptel.

Nous avons conscience que le sujet est difficile et compliqué mais la société nous interpelle régulièrement sur cette problématique...

Pensez-vous, Monsieur le Président, qu'il serait possible d'organiser rapidement cette concertation et mettre en place un calendrier de réunions qui, a son terme, conditionnera espérons le, **la fin** de ce système d'élevage qui **casse, qui blesse ou qui tue**.

Je vous remercie.